

## TOUSSAINT 2021 pour les 15-18 ans



# AUTORISATION PARENTALE

## Participation à Taizé pour les mineurs

Je soussigné (e) Nom:.....Prénom :.....  
père / mère / tuteur légal,  
Demeurant : .....  
CP :.....Ville :.....  
Téléphone :..... E-mail :.....  
détenteur (trice) de l'autorité parentale sur la personne de (le mineur) :

**Nom et prénom :** .....  
**né(e) le :** ..... à.....

- l'autorise à participer au séjour à Taizé du dimanche 24 au jeudi 28 Octobre 2021 : trajets aller et retour en car.  
**En cas d'urgence, les responsables pourront nous contacter au n°tél : .....**
- autorise les responsables à prendre toutes les décisions et mesures médicales nécessaires, en cas de besoin.  
*Pour rappel :*  
**n° Sécurité Sociale** auquel le mineur est rattaché :.....  
*Le jeune est allergique à .....*
- déclare avoir pris connaissance du programme des rencontres, notamment des conditions de logement (dortoirs et 20% sous tentes)
- déclare assumer totalement toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage pouvant être occasionné par le mineur, à l'occasion de sa participation aux rencontres.
- **ai noté que vu les dépenses engagées dès la clôture des inscriptions, soit le 17 septembre 2021, tout désistement ou annulation doit être signalé au responsable du groupe. Il ne donnera lieu à aucun remboursement sauf en cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille) et sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, un montant forfaitaire de 30 € sera retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation.**
- Joins le règlement de ..... par chèque à l'ordre de l'AAAD.



## TOUSSAINT 2021 pour les 15-18 ans

Du dimanche 24 octobre au jeudi 28 octobre 2021



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pour la participation aux rencontres à Taizé pour les mineurs.  
(Mesures sanitaires)

- › **Certifie sur l'honneur que le mineur nommé ci-dessus est titulaire d'un pass sanitaire valide au 24/10/2021 et sera en mesure de le présenter aux postes de contrôle des QR codes : à l'entrée de la cathédrale le jour du départ et durant le séjour à Taizé.**

**Extrait règlement de Taizé :** « À compter du 18 juillet, pour participer aux rencontres à Taizé il sera nécessaire de présenter le « pass sanitaire » qui correspond au Certificat COVID numérique de l'Union Européenne. Ce pass est basé soit sur votre preuve de vaccination, soit sur un test négatif de moins de 72 heures, ou encore sur une preuve de rétablissement. »

- › **Pour les personnes qui présenteraient un test PCR valable 72 heures :**

**Extrait règlement de Taizé :** « Le pass est aussi vérifié en milieu de semaine. Ceux qui ne sont pas vaccinés et qui ont besoin d'un test en milieu de semaine pour valider la deuxième moitié de la semaine, peuvent gratuitement se faire tester d'un test antigénique au point premier secours. (Ce test est valable localement, il ne permet pas de valider le pass sanitaire en dehors de Taizé.) »

- › **Ai bien noté qu'en cas d'apparition de symptômes durant le séjour et/ou bien évidemment de test positif, le jeune sera immédiatement mis en isolement. Je note qu'il me sera demandé, le cas échéant, de venir rechercher mon enfant à Taizé dans les plus brefs délais. En aucun cas, il ne pourra être rapatrié par d'autres moyens.**

Fait à ..... le .....

Écrire à la main : « lu et approuvé, bon pour autorisation parentale » et signer.

Signature des parents

**NB :** Ce document est susceptible d'être soumis à modifications en fonction de l'évolution des consignes sanitaires en vigueur.